

Football A Effectif Réduit et Educatif

Saison 2026-27

A REMPLIR AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION

Nous soussignés

Monsieur Président du club 1..... Signature

Monsieur Président du club 2..... Signature

Monsieur Président du club 3..... Signature

Sollicitons l'autorisation de constituer une entente entre nos 1 OU 2 OU 3 clubs et certifions l'exactitude des renseignements repris ci-après

Renseignements sur les clubs concernés	Club 1	Club 2	Club 3
Appellation exacte des clubs			
Niveau de compétition Equipe Senior 1			

Catégorie et Niveau de compétition de l'Entente :

Distance séparant les communes :

Situation générale des effectifs : tableau à remplir avec les effectifs de chaque club

Catégorie	U13		U11		U9		U7	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Année de naissance								
Club 1								
Club 2								
Club 3								

Raisons précises justifiant la création de l'Entente :

L'Entente portera le Nom de :

(Nom d'un seul club et si une entente est un Groupement de Jeunes et un club, le gestionnaire est le club et non le GJ.)

Responsables de l'Entente :

M..... téléphone Mail.....

M..... téléphone Mail.....

Lieu des rencontres : des entrainements :

DECISION : cadre réservé à la Commission Départementale Jeunes ou FAER

➤ Entente autorisée sous le N° : du

➤ Entente refusée pour le motif suivant :

A Lorient, le Le Président :

Document à renvoyer au DISTRICT DU MORBIHAN DE FOOTBALL, 20 RUE JEAN MORVAN 56150 BAUD ou par mail : competitions@foot56.fff.fr ou criviere@foot56.fff.fr

RAPPEL :

- Une entente peut se faire dans différents cas :
 - Si 2 ou 3 clubs se retrouvent avec des effectifs inférieurs à la constitution d'une équipe, ils peuvent faire une entente :
 - Club A : 4 u11 – Club B : 3 u11 – Club C : 5 u11, l'entente aura le nom d'un des clubs (Club support)
 - Si l'un des clubs sur les 2 ou 3 clubs se retrouve avec un effectif pouvant constituer une équipe, l'entente sera faite ainsi :
 - Club A : 14 u11 – Club B : 3 u11 – Club C : 5 u11, il y aura 1 équipe sous le nom Club A, 1 équipe au titre de l'entente et aura le nom d'un des 2 autres clubs (Club support)
 - Si sur 2 clubs, les effectifs sont :
 - Club A : 15 u11 – Club B : 16 u11, chaque club pourra présenter chacun 1 équipe (Club A et Club B), puis 1 équipe au titre de l'entente et aura le nom d'un des clubs (Club support)